

Hébergement Temporaire Sortie d'Hospitalisation

10 places en EHPAD, dédiées aux situations d'urgence temporaire*, avec 8 porteurs :

- EHPAD Résidence Les Marronniers à Rouillac (Croix-Rouge)
- EHPAD Sainte-Marie à Etagnac (Groupe SOS)
- EHPAD Beaulieu à Angoulême (CH d'Angoulême)
- EHPAD Guy Gauthier / Montesquieu à Cognac et RMS à Jarnac (Hôpitaux Grand Cognac)
- EHPAD Les Jardins d'Antan à Ruffec
- EHPAD Le Bois Doucet à Jarnac (ARPAVIE)
- EHPAD La Source à l'Isle d'Espagnac, EHPAD Les Jardins de la Garenne à Angoulême, EHPAD Les Carreaux à Ruelle-sur-Touvre (Mutualité Française Charente)
- EHPAD La Maison des Sources (CH Confolens)

*En raison des tensions saisonnières, des places dérogatoires peuvent être ouvertes de manière exceptionnelle sur une période donnée.



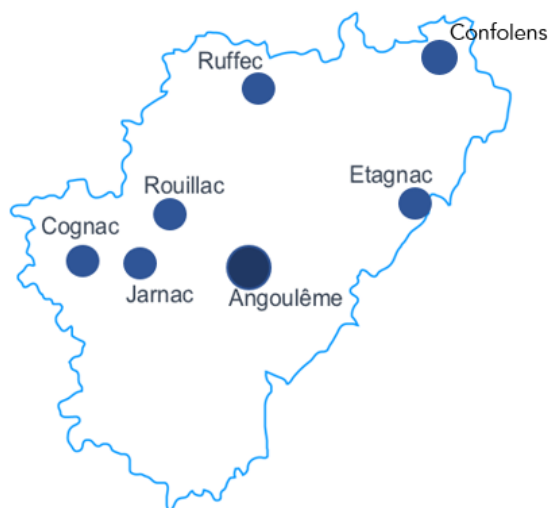
Avec le soutien de :



Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 9h à 17h
Service gratuit



HT-SH
HTU



DISPOSITIF D'APPUI
À LA COORDINATION

CHARENTE



Hébergement Temporaire Sortie d'Hospitalisation Hébergement Temporaire d'Urgence

Département de la Charente
Places en EHPAD ; 60 ans et plus

Pour qui ?

Pour les personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie, ne présentant pas de troubles cognitifs ou psychiatriques importants, dont l'état de santé ne nécessite pas une prise en charge hospitalière.

Pourquoi ?

·Faciliter les sorties d'hospitalisation en sécurisant le parcours et fluidifier l'aval des urgences pour les personnes âgées

·Accueillir une personne âgée venant du domicile, en cas de carence soudaine de l'aidant à domicile

Pour quelle durée ?

15 jours renouvelables une fois, dans la limite de 30 jours.

Pour quel coût ?

Forfait journalier de 20€ restant à la charge de l'utilisateur.

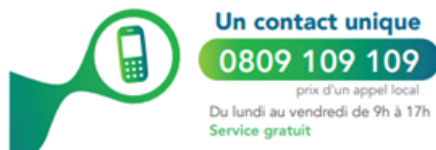
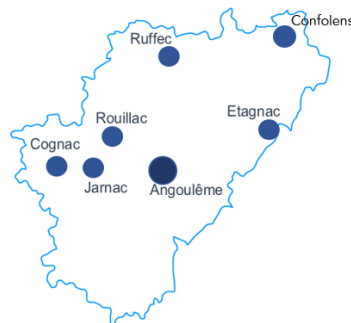
Transport à la charge de l'utilisateur

Une solution d'accompagnement transitoire avant un retour à domicile,

Une coordination entre les intervenants pour envisager un projet de sortie adapté aux besoins,

Un suivi personnalisé tout au long du séjour,

Un dispositif pour les personnes de plus de 60 ans, financé par l'Assurance Maladie.



Quelle procédure ?

Contactez le
0809 109 109

Qui répondra à vos questions et définira la marche à suivre

Etude des critères d'éligibilité par le DAC

Validation de l'admission par l'EHPAD partenaire

Préparation du projet de sortie coordonné par le DAC en lien avec l'EHPAD, les évaluateurs APA, et les autres acteurs impliqués dans le parcours de la personne

Si besoin, suivi du patient par l'équipe du DAC lors de son retour à domicile